

des autres. Ex. : *Ut tandem aliquando metuere desinam.*—*Vivit ? Imo vero etiam in senatum venit !*—*Nunc jam aperte rempublicam detis.*—*Nunc quidem profecto Romæ est.* CIC.

8. Les *conjonctions* se mettent en général au commencement de la phrase ; cependant *autem, vero, enim* et les enclitiques *-que, -ne, -ve*, ne se mettent qu'après un mot. D'autres, comme *præterea, ergo, igitur, tamen*, se mettent tantôt au commencement, tantôt après le premier mot ; mais il faut remarquer qu'alors elles n'ont plus la même force conjonctive, quoiqu'elles puissent être d'ailleurs très-élegamment placées.

Les *conjonctions* *si, ut, cum, dum, ne*, aiment à se rapprocher du verbe, surtout lorsque la phrase commence par un pronom. Ex. : *Hoc nos si facere volumus*—*Homines nos ut esse meminerimus.*—*Magnum auri pondus cum attulissent.*—*De Aufidio non puto te expectare dum scribam.*—*In sententiam ne diceret recusavit.*

9. La *préposition* peut être séparée de son régime par un ou même plusieurs mots qui servent de complément à ce régime. Ex. : *In hostium numero.*—*De omnium populorum sententia.*—*Ad recte discendas litteras græcas.*

Certaines *prépositions*, surtout *ex, de, in, cum*, se mettent quelquefois très-élegamment entre l'adjectif, et le substantif, pourvu que ce substantif soit en dernier lieu. Ex. : *Amplissimis ex ordinibus.*—*Aliis de rebus.*—*Omni autem in sede ac loco.*—*Mirum in modum.*—*Summo cum imperio.*

10. Les *adverbes* doivent être mis après les adjectifs